

# Directives de la Coupe de handball sur gazon (GFC) Année 2021 (mise à jour du 28 mai 2021)

(approuvé par le comité central FSH en date du 09.12.2020)

Pour simplifier la lecture, ce document utilise la forme masculine;  
les informations s'appliquent bien entendu aux deux sexes.

## 1. Dispositions générales

- 1.1. De manière générale, l'organisation de la GFC est régie par les dispositions du règlement Coupe de handball sur gazon (Grossfeldcup, GFC).
- 1.2. Les directives ci-dessous s'appliquent en complément au règlement susmentionné. Elles sont contraignantes tant pour les équipes participantes que pour les arbitres.

## 2. Adresse de correspondance

Fédération Suisse de Handball  
Département Promotion du handball – GFC  
Tannwaldstrasse 2 / Case postale 1750  
4601 Olten  
E-mail: [hf@handball.ch](mailto:hf@handball.ch)

## 3. Direction du domaine GFC

- 3.1. Responsable du domaine / compétitions
  - Bruno Künzle  
Adresse: Glärnischweg 2  
8604 Volketswil  
Natel: +41 79 541 63 53  
E-mail: [bruno.kuenzle@handball.ch](mailto:bruno.kuenzle@handball.ch)
- 3.2. Attribution des arbitres et tâches spécifiques
  - Ernst Moser  
Adresse: Speerstrasse 13  
8820 Wädenswil  
Natel: +41 79 719 99 26  
E-mail: [ernst.moser@handballzhv.ch](mailto:ernst.moser@handballzhv.ch)
- 3.3. Administration Backoffice Olten
  - Silvia Pfyffer  
Adresse: Fédération Suisse de Handball  
Promotion du handball – GFC  
Tannwaldstrasse 2 / Case postale 1750  
4601 Olten  
Natel: +41 31 370 70 05  
E-mail: [hf@handball.ch](mailto:hf@handball.ch)

## 4. Dates des tours de la GFC

- 4.1. Finale de la GFC: Dimanche 27 juin 2021

## 5. Mode

- 5.1. Un minimum de 4 équipes et un maximum de 8 équipes participeront à la finale du GFC. Pour le GFC final, le mode de jeu sera communiqué avec la communication de l'horaire du jeu.
- 5.2. Un match réunit 18 joueurs au maximum. Pour d'autres directives, voir Règlement de la Coupe de handball sur gazon (GFC).

## 6. Classement

- 6.1. Le classement est effectué selon le Règlement des compétitions (RC) de la FSH.
- 6.2. En cas d'égalité de points, les facteurs suivants permettent de départager les équipes:
  - la rencontre directe;
  - la différence de buts;
  - le plus grand nombre de buts marqués et
  - le jet de 14 m (organisation, voir Règlement de la Coupe de handball sur gazon).

## 7. Convocations

- 7.1. Auteur: tous les organisateurs de tous les tours GFC.
- 7.2. Une copie doit être remise au service compétent **Attribution des arbitres et tâches spécifiques** dans un délai de 10 jours avant la date du tournoi.
- 7.3. Le club local communiquera directement toutes les informations complémentaires (programme-cadre, restauration, etc.) aux équipes invitées.

## 8. Arbitres

- 8.1. L'attribution des arbitres est gérée par le service **Attribution des arbitres et tâches spécifiques** pour toute la durée de la GFC. L'arbitre qui supervise le premier match reçoit la feuille de match accompagnée d'une enveloppe-réponse. Les incidents particuliers (p. ex. disqualification avec rapport) doivent être consignés sur cette feuille. Un rapport détaillé sera ensuite envoyé directement par e-mail au service compétent **Attribution des arbitres et tâches spécifiques**.

## 9. Indemnisation des arbitres

- 9.1. Voir Règlement Coupe de handball sur gazon (GFC):
  - Art. 7: **Attribution et indemnisation des arbitres**
  - Art. 13: **Volet financier**
  - Annexe 1: Indemnisation des arbitres

## 10. Feuille de match

- 10.1. Tous les responsables d'équipe sont tenus de remplir une feuille de match (rapport de match) et de la remettre au responsable du club recevant.
- 10.2. À l'issue de la journée de tournoi, le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de matchs au département Promotion du handball → [hf@handball.ch](mailto:hf@handball.ch). Les rapports peuvent être adressés numérisés sous forme de fichiers PDF (pas de fichier JPG!!!) à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus. Pour la numérisation de documents au moyen d'un smartphone, nous recommandons l'application CamScanner ([www.camscanner.com](http://www.camscanner.com)).

## 11. Annonce des résultats

- 11.1. A la fin de la journée du tournoi, l'organisateur local doit envoyer les résultats et la liste de classement au département de promotion du handball [hf@handball.ch](mailto:hf@handball.ch) dans les 48 heures.

## 12. Remarques complémentaires

- 12.1. Si le terrain est impraticable la veille ou le jour du tournoi, le service **Attribution des arbitres et tâches spécifiques** doit en être immédiatement informé (téléphone mobile et e-mail).

**Olten, le 9 décembre 2020**

**Au nom du département Promotion du handball**

*Responsable du département  
Promotion du handball  
Daniel Willi*



*Responsable du domaine  
Handball sur gazon  
Bruno Künzle*

